

ARRETE DU 15 NOVEMBRE 2019

portant autorisation à l'entreprise ESPACE 02000 de stationner un véhicule de chantier, 54 Boulevard Gras Brancourt, le 20 novembre 2019

LE MAIRE DE LA VILLE DE LAON,

- VU** les dispositions du code général des collectivités territoriales, notamment celles en matière de police,
- VU** le code de la voirie routière,
- VU** le code de la route,
- VU** l'arrêté municipal du 15 janvier 2018 réglementant la circulation et le stationnement dans la ville de LAON ainsi que ceux le modifiant ou le complétant,
- VU** la délibération du 28 janvier 2019 fixant le tarif général des droits de voirie,

CONSIDERANT la demande de l'entreprise ESPACE 02000 – 54 rue Porte de Laon – 02860 BRUYERES ET MONTBERAULT, de stationner un véhicule de chantier, 54 boulevard Gras Brancourt, le mercredi 20 novembre 2019.

ARRETE

- ARTICLE 1 :** L'entreprise ESPACE 02000 est autorisée à occuper le domaine public afin de stationner un véhicule de chantier au droit du n°54 boulevard Gras Brancourt, le mercredi 20 novembre 2019 de 8 heures à 18 heures.
- ARTICLE 2 :** La circulation des véhicules de toute nature s'effectuera avec une restriction de chaussée au 54 boulevard Gras Brancourt, et le stationnement sera interdit au droit des travaux, le mercredi 20 novembre 2019 de 8 heures à 18 heures.
- ARTICLE 3 :** Les signalisations réglementaires en vigueur au code de la route et les pré-signalisations, en tant que de besoin, seront mises en place par l'entreprise chargée d'effectuer les travaux qui devra de même assurer un passage sécurisé aux piétons.
- ARTICLE 4 :** L'autorisation pourra être modifiée en tout ou partie, dans l'intérêt public. Le permissionnaire sera tenu de se conformer à ces décisions, sans pouvoir prétendre à aucune indemnité.
- ARTICLE 5 :** Le montant des droits à acquitter par le permissionnaire est fixé comme suit :

Stationnement d'un véhicule de chantier : 15,00 € x 1 véhicule x 1 journée.....	15,00 €
TOTAL :	15,00 €
ARRETE à la somme de : QUINZE EUROS	

- ARTICLE 6 :** Pendant toute la durée de sa validité, le permissionnaire aura obligation d'afficher la présente autorisation.
- ARTICLE 7 :** Conformément à l'article R 421-1 du code de Justice Administrative, tout intéressé dispose d'un délai de deux mois pour contester cet arrêté auprès du tribunal administratif d'Amiens
- ARTICLE 8 :** Le Directeur général des services de la ville de LAON, le Directeur départemental de la sécurité publique, ainsi que les agents placés sous leur autorité, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.
- ARTICLE 9 :** Un original du présent arrêté sera inscrit au recueil des actes administratifs, un original sera transmis à l'intéressé. Une copie sera adressée à chaque membre chargé de l'exécuter, ainsi qu'au centre de secours principal, au centre hospitalier, aux transports urbains Laonnois, à la régie des transport de l'Aisne et au SIRTOM.

le Maire,

Eric DELHAYE



A LAON, le 19 NOV. 2019

CABINET DU MAIRE
Service de la Police Municipale
Secrétariat des arrêtés municipaux

Nos références : CAB/ED/DV/BR/LV/2019
Votre correspondant : Laurence VERNEROT
police-municipale@ville-laon.fr – 03 23 22 86 00

BR

Objet : Occupation du domaine public

ESPACE 02000

54 rue Porte de Laon

02860 BRUYERES ET MONTBERAULT

Monsieur,

Vous avez sollicité l'autorisation de stationner un véhicule de chantier au droit du n°54 boulevard Gras Brancourt à LAON, le mercredi 20 novembre 2019.

Votre demande est acceptée. Elle fait l'objet d'un arrêté municipal que vous pouvez retirer au service de la Police Municipale moyennant le paiement de **15,00 euros** correspondant au montant des droits de voirie.

Cette somme est à régler, soit en espèces, soit par carte bancaire, soit par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public, dès réception de ce courrier.

Je vous prie d'accepter, Monsieur, mes meilleures salutations.



Eric DELHAYE

Références à rappeler pour toutes correspondances : 2019/3436

SUIVEZ-NOUS SUR **LAON.FR**



Ville de LAON - Place du Général Leclerc - 02000 LAON - Tel. 03 23 22 30 30

La Ville de LAON choisit un papier éco-responsable, certifié FSC 100% recycle

